



Conférence de presse de l'Uniopss Jeudi 22 septembre 2022

Quelles réponses à la jeunesse, victime sociale de la pandémie ?

Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss

Les crises que nous traversons depuis trois ans impactent l'ensemble de la population française, mais menacent particulièrement la jeunesse ou plutôt les jeunes.

3 aspects :

- Santé
- Parcours éducatif
- Entrée dans le monde du travail.

S'agissant de la santé, bien que relativement épargnés par la pandémie de Covid-19 d'un point de vue sanitaire, les jeunes sont en revanche concernés par les conséquences, sur leur santé mentale, des contraintes sociales prises dans ce contexte. Les restrictions des possibilités de se déplacer, d'échanger, de partager, de se réunir, ont affecté les adolescents et les jeunes adultes : les mesures de distanciation sociale ont été en effet à l'encontre des processus de sociabilité et d'autonomisation caractéristiques de la jeunesse.

Par ailleurs, et c'est pour cela que l'on parle des crises et non de la crise sanitaire uniquement, mais également de celle liée à l'incertitude géopolitique de la guerre en Ukraine, de celle liée à l'urgence climatique ou encore de celle économique en conséquence, qui ont des impacts directs sur la santé des jeunes.

Ce cumul des crises a accru de manière significative la prévalence des symptômes anxieux et dépressifs chez les jeunes, qui atteignent des niveaux supérieurs aux autres classes d'âge. Ces symptômes sont aussi en lien avec le niveau de ressources des jeunes.

Ainsi :

- **La moitié des jeunes et étudiants** ont souffert de troubles dépressifs ou de troubles anxieux à des niveaux modérés pendant la crise sanitaire ; un tiers des étudiants et des jeunes ont souffert d'une forme sévère de troubles dépressifs ou de troubles anxieux. A noter que les jeunes en situation de vulnérabilité sociale ont été encore plus impactés, ainsi que les jeunes ayant des précédents psychiatriques.ⁱ
- **Plus d'un quart des jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans** sont concernées par un trouble anxieux ou un trouble dépressif en juillet 2021.
- **On note une hausse du nombre de suicides chez les jeunes femmes de milieu modeste** à la fin de l'année 2020 et jusqu'au début 2022 (impact de la crise sanitaire).ⁱⁱ

L'Uniopss déplore, notamment, **l'accompagnement lacunaire en santé mentale chez les jeunes**, particulièrement impactés par la crise et ses conséquences.

La Défenseure des Droits dédie une partie importante de son rapport annuel 2021 à cette question : « *Les nombreuses saisines traitées par l'institution soulignent de manière récurrente le manque de*

professionnels du soin et de structures adaptées, mais aussi la difficulté pour les professionnels d'avoir une approche globale de la situation d'un enfant ».

Ainsi, **les pédopsychiatres en secteur public voient leur nombre diminuer chaque année**, les formations par des pédopsychiatres n'étant même plus dispensées dans certaines universités. En ambulatoire, les délais d'attente sont extrêmement longs pour ces accompagnements : **il faut attendre deux ans pour obtenir un rendez-vous en CMP** auprès d'un psychiatre infanto-juvénile.

Pourtant, **le repérage précoce est un levier essentiel** pour améliorer les conditions de vie des jeunes rencontrant des troubles psychiques.

Les conséquences sanitaires des crises sur les jeunes ne sont pas uniquement dans le domaine de la santé mentale. La consommation de produits psychotropes ou à forte dépendance a également connu une augmentation. Par ailleurs, la sédentarité liée au confinement entraîne une augmentation de l'obésité dont on connaît les effets à long terme sur la santé.

Des conséquences sur le parcours éducatif

La crise sanitaire, mais aussi les modifications dans les modalités d'entrée dans les études post-bac renforcent les inégalités scolaires ; et montrent l'importance des variations sociales, territoriales, de genre et d'origines, dans la possibilité, pour les familles et le système éducatif, de faire face à la fermeture des établissements.

Pour de nombreux jeunes, le confinement et la continuité pédagogique promue au moment du premier confinement, avec une reprise progressive des cours au bout de 1 mois et 25 jours, ont rappelé la distance qui existe entre l'école et les familles les plus éloignées du système éducatif. Cela n'a fait qu'accroître les inégalités scolaires, entraînant le décrochage des enfants les plus vulnérables.

Pourtant, les études montrent que contrairement aux représentations véhiculées pendant le premier confinement, il n'y a pas eu de « démission scolaire » chez les classes populaires, avec un temps de travail scolaire plus important que chez les classes supérieures ; mais que les difficultés concernent principalement l'adaptation de leur espace de travail et l'acculturation aux outils numériques mis en place pendant les phases de confinement.

A ceci s'ajoutent les nouveaux modes de régulation d'accès des jeunes à l'enseignement supérieur avec APB puis Parcoursup, qui augmentent les principes de sélection et accroissent l'incertitude des jeunes, face à leur avenir.

Les crises affectent également temporairement et durablement l'emploi des jeunes et l'entrée dans la vie professionnelle.

La crise sanitaire n'a fait qu'augmenter un mouvement de fond observé depuis plusieurs décennies, caractérisé par une entrée dans un emploi stable de plus en plus tardive, ainsi que par de nombreux allers-retours successifs entre étude-emploi, emploi et chômage, inactivité, passage d'un emploi stable à un emploi précaire. Dans ce contexte de crise, l'élévation du niveau de diplôme se croise avec la dégradation tendancielle du marché du travail, conduisant à un accroissement du chômage et de l'emploi précaires chez les jeunes générations. (On parle d'un taux de précarité des 15-24 ans passé de 17 % en 1982 à 54 % en 2018).

Pendant la crise, 43 % des jeunes en emploi se sont arrêtés de travailler, contre 32 % dans les autres tranches d'âge. Cette différence s'explique par la part d'emploi précaire plus forte exercé par les

jeunes. Cet état de fait se retrouve dans les pertes de revenus plus importantes pour les 18-29 ans : 41 % d'entre eux ont ainsi subi une perte de revenu, contre 31% de la populationⁱⁱⁱ.

Il est donc temps que soit mise en place une politique forte pour la jeunesse, en particulier pour les jeunes arrivant à l'âge adulte.

Bien sûr et nous le saluons, les pouvoirs publics ont pris des mesures (Contrat d'Engagement Jeune, « 1 jeune, une solution »), mais la situation nécessite l'entrée dans le droit commun, dès le plus jeune âge, avec, notamment, l'ouverture du RSA dès 18 ans. En effet, comme le rappelaient Patrick Doutreligne et Daniel Goldberg dans une tribune commune, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans est prêt de deux fois supérieur à la moyenne nationale.

ⁱ Source : « Suicide : mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 - Effets contrastés au sein de la population et mal-être chez les jeunes », Observatoire national du Suicide, 5^e rapport, septembre 2022

ⁱⁱ Source : « Suicide : mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 - Effets contrastés au sein de la population et mal-être chez les jeunes », Observatoire national du Suicide, 5^e rapport, septembre 2022.

ⁱⁱⁱ Source : Enquête COCONEL INED Logement et conditions de Vie